

PERMIS AM (BSR)

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

DUREE : 7 heures de formation non consécutives
(plateau et conduite)

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PLATEAU : prise en main du scooter – épreuves de maniabilité

CONDUITE : circulation sur route

CONDITION POUR Y ACCEDER :

- Avoir 14 ans révolu
- Avoir obtenu l'ASSR 1 ou 2

POUR VOUS INSCRIRE :

- 1 copie recto verso de la carte d'identité du candidat
- copie de l'ASSR 1^{er} ou 2ème niveau
- 2 photos d'identité aux normes (e-photo =agrée ANTS)-signature numérique



- 1 enveloppe timbrée vierge
- 1 photocopie de justificatif de domicile au nom du candidat (- de 3 mois)

Si le candidat est hébergé par un tiers (ex : mineur chez ses parents, hébergement à titre gratuit...) :

- Justificatif de domicile au nom du tiers (- de 3 mois) (avis d'imposition)
- Copie recto verso de la carte d'identité du même tiers
- Attestation d'hébergement du même tiers en faveur du candidat



AUTO ECOLE
33, avenue de Marville - 35400 SAINT-MALO
02 99 56 23 72

CENTRE DE FORMATION
Impasse de l'Ablette - ZI SUD - 35400 SAINT-MALO
02 99 40 33 24

www.formation-maze.com

CHATEAUNEUF - MINIAc-MORVAN - SAINT-JOUAN DES GUÉRETS

SARL au capital de 8000 €

Agrément n°05990

Siret n°434 686 481 00012